

Date de dépôt: 16 mars 2004

Messagerie

Rapport

**de la Commission de l'économie chargée d'étudier la pétition
pour 7 semaines de vacances pour toutes et tous les apprenti-e-s**

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Stéphanie Ruegsegger

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission de l'économie s'est réunie à 2 reprises sous l'excellente présidence de M. Jacques Jeannerat et en présence de M. Jean-Charles Lathion, directeur de la formation professionnelle (OOF), pour traiter de la pétition 1398. Le procès-verbal a été tenu par M^{me} Rossella Bottari, que nous remercions pour la précision de ses rendus.

La pétition, déposée en mai 2002, demande 7 semaines de vacances pour tous les apprentis. Pour cela, elle invite les autorités genevoises à soutenir les initiatives conduites au niveau fédéral allant dans le sens d'une augmentation des vacances pour les apprentis, et à organiser des réunions tripartites avec les partenaires sociaux, en vue de favoriser la négociation, dans le cadre des conventions collectives, de 7 semaines de vacances pour les apprentis. Elle est signée par 1391 personnes, représentées par Global 138, la coordination syndicale jeunesse de Actions Unia.

Auditions

24 février 2003

M^{lles} L. Magnin, C. Unver et I. Kohler, pétitionnaires

En date du 24 février 2003, la commission entend les pétitionnaires, représentés par Laetitia Magnin (Actions Unia) et 2 apprenties, M^{lles} Céline Unver et Isabelle Kohler. Elles soulignent que la pétition vient en appui de 2 initiatives parlementaires fédérales, demandant une augmentation des vacances des apprentis. Au niveau genevois, elle vise à adoucir le passage entre la vie scolaire et la vie professionnelle, à aplanir les différences constatées au sein des différentes branches d'apprentissage, et à revaloriser l'apprentissage, dont les conditions d'entrée sont devenues plus difficiles et dont les salaires, pour certaines branches, n'ont pas beaucoup évolué ces dernières années.

Selon L. Magnin, 1 à 2 semaines de vacances supplémentaires ne sont pas de nature à mettre en péril l'entreprise, puisque les salaires en vigueur sont généralement bas et que l'on indique souvent qu'un apprenti coûte à l'entreprise.

3 mars 2003

M. Nicolas Rufener, FMB (Fédération genevoise des métiers du bâtiment)

M. Rufener présente rapidement la FMB, qui regroupe 17 associations, fédérant 1200 entreprises. Les membres de la FMB emploient par ailleurs environ 1000 apprentis et fournissent un effort particulier dans le cadre de la formation professionnelle. La FMB a ainsi été très active dans le cadre de la Cité des Métiers, où elle disposait de la représentation la plus importante de l'ensemble des secteurs économiques.

Il indique que, dans le gros œuvre, les apprentis de moins de 20 ans jouissent de 10 semaines de vacances la 1^{re} année, respectivement 8 la 2^e et 6 la dernière. Par ailleurs, le temps consacré à une éventuelle maturité professionnelle dans le cadre du CFC est en partie pris sur celui destiné à l'entreprise, qui fournit par conséquent un effort supplémentaire. A son sens, la meilleure façon de valoriser l'apprentissage ne réside pas dans le nombre de semaines de vacances ; au contraire, attirer les apprentis par ce biais aurait pour effet pervers de les inciter à faire du « tourisme » entre certaines professions, comme cela a déjà pu être constaté. Il milite enfin pour des solutions propres à chaque métier, négociées entre partenaires.

A la question d'un commissaire, M. Rufener indique qu'en 2002, environ 100 apprentis sur 1000 suivaient une formation en école professionnelle.

M. André Pasche, UIG (Union industrielle genevoise)

En préambule, M. Pasche trace l'historique de la particularité des vacances octroyées aux apprentis des professions de l'UIG. C'est en 1994 que la pratique des 13 semaines de vacances en 1^{re} année et d'une indemnité de 200 F a été fixée, en vue d'encourager la signature de contrats d'apprentissage. Depuis, cette particularité fonctionne à satisfaction des 2 parties. Chaque année, l'UIG compte une quarantaine de nouveaux apprentis. Les conditions de vacances et de salaire sont discutées entre partenaires, puis rédigées sous forme de recommandations, que les membres respectent à la lettre. Il convient de noter que, durant la 1^{re} année, la formation est principalement dispensée dans le centre de formation de l'UIG.

Concernant la pétition à proprement parlé, M. Pasche relève la difficulté d'inciter les entreprises à engager des apprentis. Si la teneur de la pétition ne pose pas de problème dans son secteur, compte tenu de l'accord intervenu, cela pourrait en être autrement dans d'autres branches.

M. Claude Schuthé, UAPG (Union des associations patronales genevoises)

D'emblée, M. Schuthé indique que l'UAPG rejoint la position exprimée par le conseiller fédéral Pascal Couchepin, rejetant la proposition de P. Rechsteiner de porter à 6 semaines les vacances pour les apprentis. Elle s'oppose donc à plus forte raison à la proposition formulée par la pétition.

Il relève que sur les 193 professions recensées par l'OOF, près de 80 accordent déjà à leurs apprentis 6 semaines ou plus de vacances. Ces chiffres ne tiennent en outre pas compte des ponts offerts à l'occasion des fêtes ou avant une période d'examens. Le nombre de vacances ne saurait en outre être un argument d'appel en faveur d'un apprentissage, et la revalorisation de celui-ci passe davantage par l'amélioration de la formation. Enfin, M. Schuthé rappelle que des contraintes économiques importantes pèsent sur les entreprises ; la charge financière des apprentis durant les premières années en fait partie.

Concernant la pétition, il relève que la nécessité d'accorder des semaines de vacances supplémentaires n'est pas démontrée. Il estime que la revalorisation de l'apprentissage ne passe pas par la solution préconisée et que, par ailleurs, la réduction de la durée des vacances entre la vie scolaire et

l'apprentissage doit être mise en regard d'une part de la rémunération perçue par les apprentis et d'autre part du fait que l'apprentissage est avant tout destiné à apprendre un métier. Enfin, il estime que l'Etat n'a pas à interférer dans les relations entre partenaires sociaux, qui doivent rester bipartites.

Discussion

En préambule de la discussion, M. J.-Ch. Lathion, directeur de la formation professionnelle, présente la liste des salaires et vacances en vigueur pour les apprentis à Genève. Il attire l'attention sur le nombre important de semaines de vacances (13) proposées par l'UIG (Union industrielle genevoise) aux apprentis de 1^{re} année et indique que cette spécificité n'a pas provoqué de rush sur les formations concernées.

La situation de l'apprentissage à Genève est relativement stable (autour de 1800 entrées par année) et se place dans un contexte particulier, qui offre de nombreuses possibilités de formations scolaires et professionnelles. A la question d'une députée s'enquérant de la situation des apprentis genevois par rapport à leurs collègues vaudois, J.-Ch. Lathion indique que les conditions en vigueur dans notre canton tiennent avantagement la comparaison avec d'autres cantons.

Au cours de la discussion, deux courants de pensée se font jour. D'un côté, des députés de l'Entente proposent de déposer la pétition sur le bureau du Grand Conseil. Ils estiment en effet que ce n'est pas par ce biais que l'on procédera à une revalorisation de l'apprentissage. Par ailleurs, ils soulignent la démarche peu habituelle consistant à demander le soutien à des initiatives parlementaires à travers une pétition cantonale. Enfin, ils privilégient la voie du bipartisme pour négocier des solutions adaptées à la réalité de chaque branche. De l'autre côté, des députés de l'Alternative estiment cette pétition judicieuse et apte à réduire des inégalités dans les conditions d'apprentissage. Elle permet également de s'adapter au durcissement des exigences de l'apprentissage, en permettant aux apprentis de se reposer. Ils sont pour leur part favorables au renvoi de la pétition au Conseil d'Etat.

C'est cette dernière proposition qui est soumise en priorité au vote des députés, qui la rejette par 8 voix (1 UDC, 3 L, 2 R, 2 PDC) contre 5 (1 Ve, 2 S, 2 AdG). **La proposition de dépôt sur le bureau du Grand Conseil est alors soumise au vote et acceptée par 8 oui (1 UDC, 3 L, 2 R, 2 PDC) contre 5 non (1 Ve, 2 S, 2 AdG).**

Pétition (1398)

pour 7 semaines de vacances pour toutes et tous les apprenti-e-s

Mesdames et
Messieurs les députés,

Considérant la nécessité :

- de revaloriser l'apprentissage ;
- de réduire l'écart entre l'école obligatoire ou secondaire et la formation professionnelle ;
- d'uniformiser les conditions de formations professionnelles dans toutes les branches ;
- de réduire l'écart entre la formation professionnelle et la filière gymnasiale ;
- de poursuivre la revendication de la pétition « plus de vacances aux apprenti-e-s » signées en 1991 par près de 2000 apprenti-e-s et élèves du canton.

Les apprenties et apprentis soussigné-e-s des Ecoles de commerce André Chavannes, Emilie-Gourd, Nicolas Bouvier ainsi que du CEPTA-Ternier demandent que les Autorités genevoises s'engagent :

Au niveau fédéral :

- à soutenir la révision du Code des obligations proposée par M. Paul Reichsteiner, conseiller national, président de l'USS, soit, d'augmenter le nombre minimum de vacances pour les apprenti-e-s ;
- à soutenir l'initiative parlementaire d'Ursula Wyss, conseillère nationale socialiste, qui demande également une augmentation de vacances pour les apprenti-e-s.

Au niveau cantonal :

- à organiser avec les partenaires sociaux des réunions tripartites afin de favoriser la négociation dans les conventions collectives de sept semaines de vacances pour les apprenti-e-s.

N.B. : 1391 signatures

Global 138

Coordination syndicale jeunesse

Actions unia

M^{me} Laetitia Magnin

10, rue du Perron

CP 3069, 1211 Genève 3

Date de dépôt : 16 mars 2004

Messagerie

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Alain Charbonier

Mesdames et
Messieurs les députés,

Il est évident que le choix d'entreprendre un apprentissage ne se fait pas sur la base des vacances. Tout le monde est d'accord sur ce point, la minorité aussi.

Toutefois, le nombre d'apprentis-e-s diminue d'année en année et il est absolument indispensable de revaloriser cette voie de formation. A Genève les apprentis ne représentent que 7 % des jeunes en formation.

Les apprentis ont 42 heures de travail, comme tout employé, mais ils doivent travailler en plus à leur domicile de façon à préparer les cours. Le passage entre l'école obligatoire et l'apprentissage est une étape de changement de rythme et de somme de travail, que ne connaissent pas dans la même proportion, ceux qui continuent les études. Il faut ajouter, que la formation scolaire lors de l'apprentissage est toujours plus exigeante. Le salaire des apprentis est souvent modique, cumulé aux efforts des changements décrits plus haut, il démontre l'apathie (terme cher à certains !) dont doit faire preuve les apprentis lors de leur engagement dans ce choix de formation.

Une part importante des apprentis-e-s ont déjà 6 semaines de vacances, voire plus. Il existe toutefois des différences importantes d'une branche professionnelle à l'autre mais aussi au sein de mêmes branches. Certaines octroient déjà une moyenne de vacances allant au-delà des 7 semaines.

M. Rufener représentant la Fédération des métiers du bâtiment (FMB), a déclaré lors de son audition : « **La préoccupation des pétitionnaires sur le passage entre l'école obligatoire et la formation professionnelle est également un souci partagé par les secteurs du gros œuvre et de la métallurgie du bâtiment, puisque ceux-ci octroient plus de vacances durant les deux premières années d'apprentissage** ». En effet, pour les

métiers du « gros œuvre » les apprentis de 1^{re} année ont 10 semaines de vacances, ceux de 2^e ont 8 semaines et ceux de 3^e ont 6 semaines.

De son côté, M. André Pasche, secrétaire général de l'Union Industrielle Genevoise (UIG), nous a aussi fait part, lors de son audition, que son association professionnelle depuis 1994, afin d'encourager la signature de contrats d'apprentissages en entreprise, prévoit un nouveau système de vacances pour tous les contrats, soit **13 semaines de vacances en 1^{re} année**.

L'augmentation des vacances des apprentis à 7 semaines permettraient d'uniformiser les différentes pratiques et d'éliminer les discriminations entre les apprentis. Le salaire étant souvent modique, cette augmentation de vacances ne créerait pas de problèmes aux entreprises. Si les vacances ne sont pas le facteur qui motive les jeunes à entreprendre un apprentissage, l'augmentation à 7 semaines de vacances permettrait certainement de valoriser cette formation professionnelle, trop peu utilisée aujourd'hui. Les extraits des auditions précitées démontrent la pertinence de cet argument, partagé par des responsables d'importantes associations professionnelles.

Nous ne devons pas oublier que cette pétition demande, au niveau cantonal, au Conseil d'Etat d'organiser avec les partenaires sociaux des réunions tripartites afin de **favoriser** la négociation dans les conventions collectives de 7 semaines de vacances pour les apprenti-e-s. La pétition, n'a donc aucun terme d'obligation, mais encourage la concertation.

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés-e-s, de transmettre cette pétition au Conseil d'Etat.